

Communauté de communes

SOMME SUD-OUEST

PLUi du Sud-Ouest-Amiénois



Rapport de
présentation

TOME 1.3 –
diagnostic agricole

ARRÊTÉ LE 17/03/2021 puis le 05/07/2021
APPROUVÉ LE : 19/12/2022

Dossier 15048032-
CCSOA-818
16/12/2019

réalisé par



Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39



Novembre 2015- Juillet 2016

Profil agricole du Sud-Ouest Amiénois

Airaines	Laleu
Arguel	Lamaronde
Aumont	Lignières-Châtelain
Aveslès	Liomer
Beaucamps-le-Jeune	Marlers
Beaucamps-le-Vieux	Meigneux
Belloy-Saint-Léonard	Méreaucourt
Bergicourt	Méricourt-en-Vimeu
Bettembos	Métigny
Blangy-sous-Poix	Molliens-Dreuil
Bougainville	Montagne-Fayel
Briquemesnil-Floxicourt	Morvillers-Saint-Saturnin
Brocourt	Moyencourt-lès-Poix
Bussy-lès-Poix	Neuville-Coppegueule
Camps-en-Amiénois	Offignies
Caulières	Oissy
Courcelles-sous-	Poix-de-Picardie
Moyencourt	Le Quesne
Croixrault	Quesnoy-sur-Airaines
Dromesnil	Quevauvillers
Éplessier	Riencourt
Équennes-Éramécourt	Saint-Aubin-Montenoy
Famechon	Saint-Germain-sur-Bresle
Fluy	Sainte-Segrée
Fourcigny	Saulchoy-sous-Poix
Fresnoy-au-Val	Tailly
Fricamps	Thieulloy-l'Abbaye
Gauville	Thieulloy-la-Ville
Guizancourt	Villers-Campsart
Hescamps	Vraignes-lès-Hornoy
Hornoy-le-Bourg	

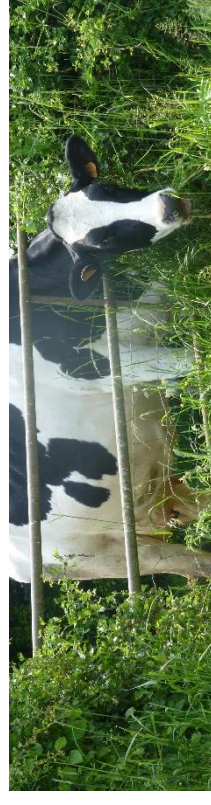


Table des matières

Introduction	3
L'agriculture, composante principale des espaces ruraux	3
L'agriculture, composante structurante du projet territorial	3
Pour une vision globale de l'agriculture sur le territoire du Sud-Ouest-Amiénois	3
1. Comment l'activité agricole occupe-t-elle le territoire du Sud-Ouest Amiénois ?	4
A. Une utilisation du sol liée à sa qualité (carte 1)	4
B. Une occupation productive des sols (carte 2)	4
C. Les exploitations s'agrandissent et restent majoritairement sous le statut du fermage	6
.....	7
D. Un bâti agricole encore fortement regroupé dans les bourgs (carte 3)	8
2. Quelles sont les caractéristiques de cette activité économique ?	10
A. L'élevage, un pilier économique de l'agriculture (RGA 2010)	10
B. Un territoire orienté économiquement vers l'élevage	12
C. Les stratégies d'activités ou activités marginales (carte 6)	16
Quelles sont les caractéristiques des structures agricoles ?	18
A. Des exploitations qui s'agrandissent	18
B. Des structures encore familiales	18
C. Des chefs d'exploitations relativement âgés mais dans la moyenne départementale	20
D. L'agriculture, un vecteur d'emploi (carte 7)	20
E. Des exploitations fondées sur des reprises familiales	22
LES ESSENTIELS	24
ZOOM sur... l'agriculture et l'urbanisme	25
Des clefs pour le projet	26
REGARDS D'ACTEURS	27
Des regards différents en fonction des communes	Erreur ! Signet non défini.
Des thématiques récurrentes	27

Introduction

L'agriculture, composante principale des espaces ruraux¹

Par ses dimensions spatiale, sociale, environnementale et économique l'agriculture occupe une place prépondérante dans l'aménagement du territoire. Elle valorise le foncier, assure le maintien du potentiel agronomique des sols, entretient les paysages. Elle est également garante du maintien d'un tissu social permanent.

L'agriculture, composante structurante du projet territorial

Le PLUi, une fois adopté sur un territoire, est le document de référence qui définit la politique et les règles d'aménagement et de développement, dans le cadre d'un projet global. La prise en compte des différentes fonctionnalités de l'agriculture dans le projet de territoire est primordiale notamment dans la consommation d'espace et dans les interactions de l'agriculture avec les milieux artificialisés et naturels.

Pour une vision globale de l'agriculture sur le territoire du Sud-Ouest-Amiénois

Afin de donner aux élus les éléments nécessaires à la prise en compte de l'agriculture dans leur projet, le profil de l'agriculture du territoire du Sud-Ouest Amiénois s'appuie principalement sur des données issues :

- des Recensements Généraux Agricoles (RGA) réalisés depuis 1979, ce qui permet de mieux comprendre l'évolution récente de l'agriculture,
- du Registre Parcellaire Graphique de 2013, surfaces déclarées à la PAC en 2013, ce qui permet de mieux connaître les types de structures cultivant sur le territoire,
- de « *l'enquête agricole PLUi CCSCOA 2016* » réalisée par la Chambre d'agriculture de la Somme en 2016 auprès des exploitations agricoles ayant leur siège au sein du territoire de la communauté de communes du Sud-Ouest amiénois : 371 exploitations rencontrées sur 391 structures identifiées dont le siège se trouve sur le territoire (13 non joignables et 8 exploitants qui n'ont pas souhaité réaliser l'enquête).

¹ Club PLUi

Préambule >

Constat et perspectives >

Conditions Agro-pédologiques :
propriétés physiques, chimiques et biologiques des sols qui caractérisent leur fertilité

Limons : sols fertiles sensibles à l'érosion des sols

Sols colluvionnés :

Oléagineux : plantes cultivées pour leurs graines ou leurs fruits dont on extrait des huiles alimentaires (colza, lin..)

Protéagineux : plantes, cultivées pour leur richesse en protéines et en amidon, qu'on utilise dans l'alimentation du bétail. (soja, féverole, pois, lupin)

1. Comment l'activité agricole occupe-t-elle le territoire du Sud-Ouest Amiénois ?

L'identité agricole est centrale tant par l'occupation du sol (70 % du territoire sont des terres cultivées et 10% de prairie) que du point de vue de l'occupation des centres bourgs des communes. En effet, si l'agriculture a besoin des terres pour cultiver, elle a également besoin de bâtiments pour stocker du matériel, des productions, mais également pour exercer son activité d'élevage et de loisirs (bovins, centres équestres, accueil à la ferme...)... Elle permet également la mise en valeur des milieux naturels.

A. Une utilisation du sol liée à sa qualité (carte 1)

Le territoire de la CCSOA recoupe les territoires pédologiques du Vimeux et du Plateau Picard Sud. Les larges plateaux sont découpés par de nombreuses vallées orientées vers plusieurs directions : la Poix et les Evoissons, affluents de la Selle vers l'Est, l'Airaines et le Saint-Landon, affluents de la Somme vers le Nord, et le Liger, affluent de la Bresle vers le Nord-Ouest. Ce découpage paysager contribue à la distribution d'une grande variété de types de sols. En effet, certains sols présentent de fortes contraintes agronomiques (cailloux, faible profondeur, argile) notamment sur les pentes et d'autres sur les plateaux ont un haut potentiel agronomique.

Sur les plateaux, on retrouve des sols limoneux à argilo-limoneux souvent assez profonds du centre au sud du territoire. Alors que les plateaux au nord de Molliens-Dreuil sont beaucoup plus superficiels avec une tendance calcaire. Les sols profonds ont un très bon potentiel de productivité et sont adaptés à toutes les cultures de la région.

Sur les versants, les pentes contribuent à l'apparition de sols plus superficiels et de sols issus du colluvionnement des matériaux arrachés plus haut dans la pente. On retrouve ce type de paysage sur les versants des vallons débouchants sur l'Airaines et sur les pentes du Liger dans le Vimeux et sur les vallons secs débouchant sur le Saint-Landon et les versants de la Poix et des Evoissons. En plus d'éventuelles contraintes topographiques, ces sols plus superficiels, comme ceux des plateaux du nord du territoire ont un potentiel plus faible notamment du fait d'une réserve hydrique limitée par rapport aux sols limoneux profonds. Néanmoins, ils sont souvent mis en valeur avec la plupart des grandes cultures céréalières et d'oléo-protéagineux, voire avec les betteraves sucrières.

Les fonds de vallées représentent des surfaces plus limitées mais souvent contrastées. On y rencontre des sols colluvionnés depuis les versants ; ou des sols plus humides du fait de la présence de la nappe d'accompagnement des cours d'eau proches). Les premiers sont très favorables aux cultures, alors que les seconds, quand ils sont exploités, sont souvent réservés aux prairies).

B. Une occupation productive des sols (carte 2)

Aujourd'hui plus de **41 169ha²** sont mis en valeur par l'agriculture. Les **cultures principales sont les céréales, Oléagineux et Protéagineux (près de 70 %)**. Les cultures industrielles occupent une faible place dans la sole du territoire puisqu'elles couvrent moins de 8 % de la SAU (ce sont principalement les betteraves sucrières avec 4% et les pommes de terre féculé 1%).

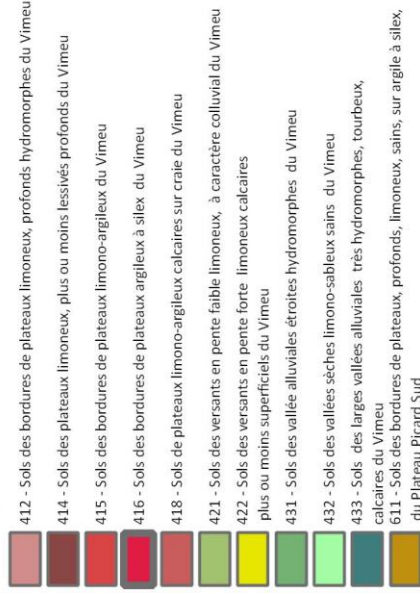
La spécificité de ce territoire est présence des prairies (11%, seulement 9% au niveau départemental) et des surfaces fourragères (10%, contre 7 % pour le département) plus prégnante que pour le département.

On dénombre une vingtaine de forages sur le territoire, ils sont utilisés en vue de la consommation humaine ou animale (cas de fermes isolées) principalement.

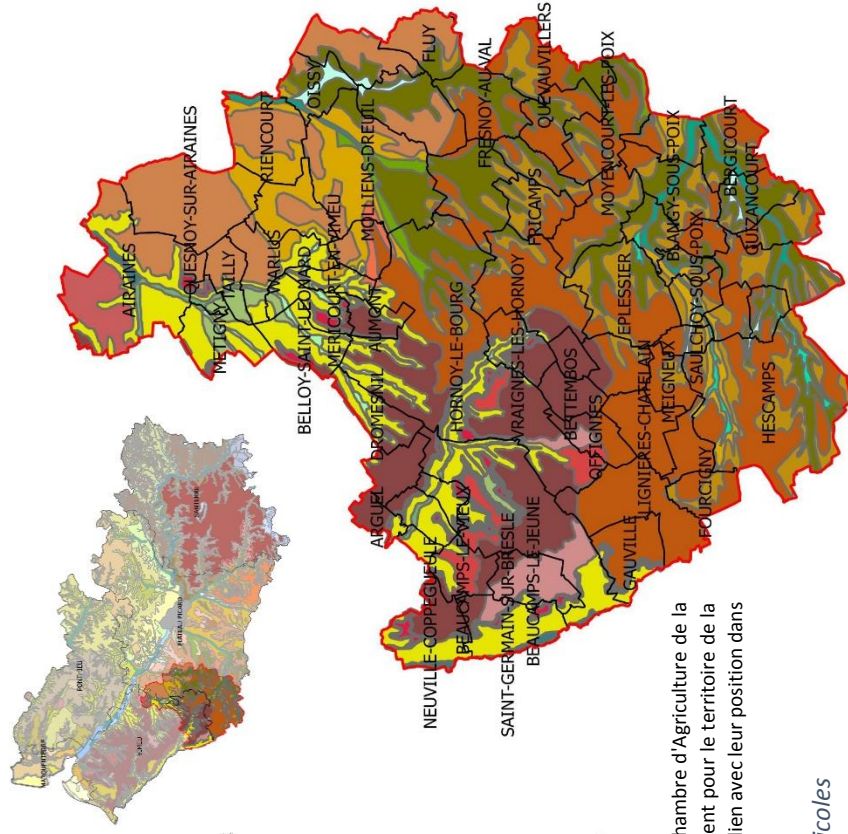
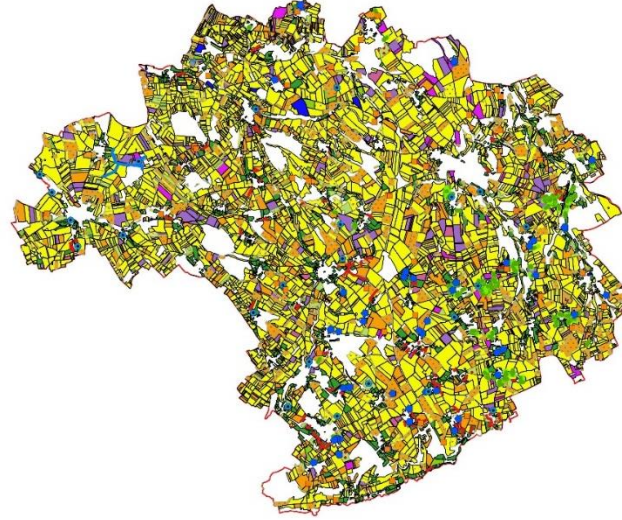
² Donnée issue du Registre Parcellaire Graphique anonyme 2013, ce chiffre ne prend donc pas en compte les surfaces des exploitations ne touchant pas l'aide européenne liée à la réforme de la politique agricole commune

Carte 1. Pédopaysages du territoire du Sud-Ouest Amiénois

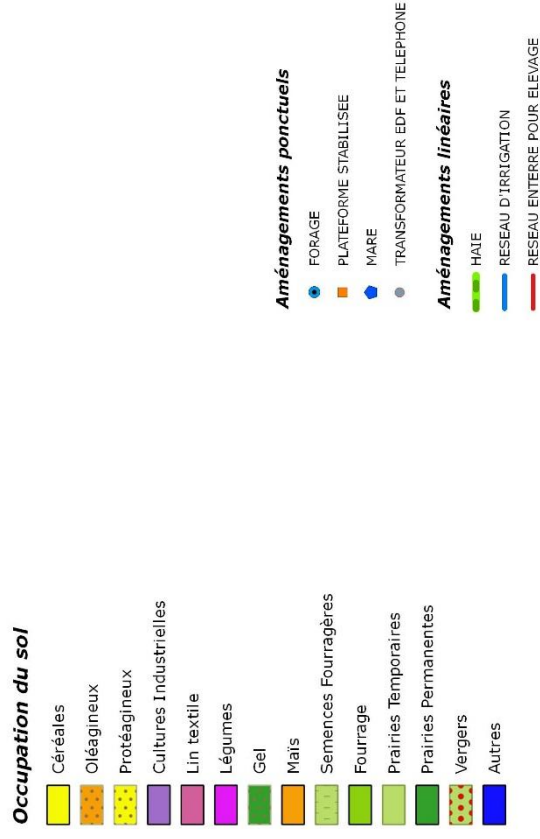
Légende pour la communauté de communes



L'extrait de la carte des pédocpaysages produite est issu du programme de connaissance des sols du département de la Somme mené par la Chambre d'Agriculture de la Somme en partenariat avec l'INRA. Cet inventaire intitulé « Référentiel Régional Pédologique » est dressé à l'échelle 1/250 000. L'agrandissement pour le territoire de la CCSOA ne peut être considéré comme reflétant la position et la variabilité exacte des sols. Il reflète les variations de grandes familles de sols et le lien avec leur position dans



Carte 2. Carte de l'occupation du sol et des aménagements agricoles



C. Les exploitations s'agrandissent et restent majoritairement sous le statut du fermage

La surface moyenne par exploitation est de 110 ha selon « *l'enquête agricole PLUi CCSOA 2016* » la fourchette étant très large : surface maximum de plus de 430 ha, surface minimum nulle, avec la présence de piscicultures. La surface agricole utile par exploitation du territoire avoisinait l les **80 ha** d'après RGA 2010. Cette surface était inférieure à celle du département qui était de 87 ha (RGA 2010). (Graphique 1, tableau 1).

La surface agricole totale de la communauté de communes varie en fonction des sources de données. Le Recensement général agricole, qui permet une comparaison entre les années 1979 et 2010, prend en compte les surfaces agricoles cultivées par les structures dont le siège d'exploitation se situe sur l'intercommunalité. Il prend donc en compte **des surfaces extérieures au territoire**. **Les fluctuations observées entre 1979 et 2010 (cf. tableau 1) ne peuvent donc pas être interprétées comme une perte ou un gain de foncier agricole.**

Toutes les terres cultivées bénéficient d'une **situation foncière stable (graphique 2)**. Les terres sont exploitées soit en faire valoir direct (15%), soit en fermage. Les surfaces exploitées « sous convention d'utilisation précaire » représentent 1% (d'après les Enquêtes agricoles PLUi CCSOA 2016).

Le RGA de 1979 à 2010 montre une augmentation significative des surfaces exploitées en fermage (à noter la présence de secret statistique pour cette donnée pour 9 communes, ce qui peut fausser les résultats obtenus et expliquer l'évolution entre 1979 et 2010). Aucune évolution significative n'est constatée : **moins de 16 % des terres cultivées sont en faire valoir direct**. Ces données sont inférieures à celles de l'ensemble du département. Les agriculteurs ne maîtrisent qu'un ha sur 7ha des surfaces qu'ils exploitent (Graphique 3).

■ **110 ha de surface moyenne**

■ **84 % de terres en fermage**

Faire-valoir direct : propriété

Fermage : location

Graphique 1. Comparaison de l'évolution de la SAU moyenne des exploitations du département et du territoire du Sud-Ouest Amiénois

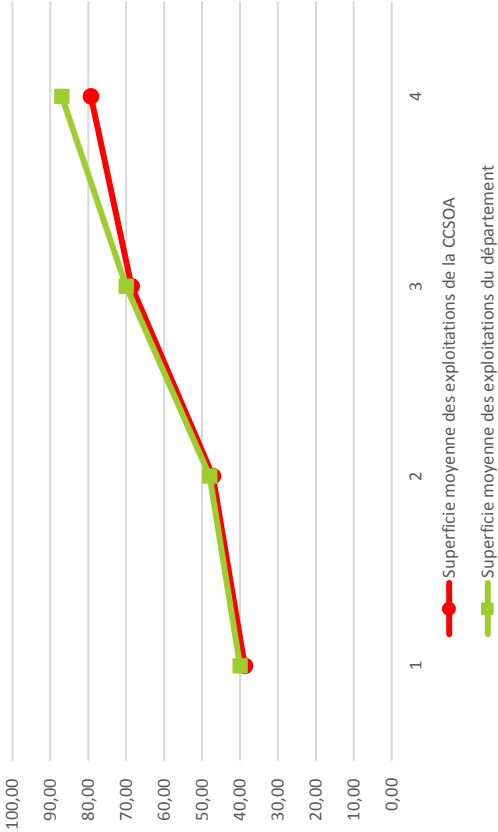
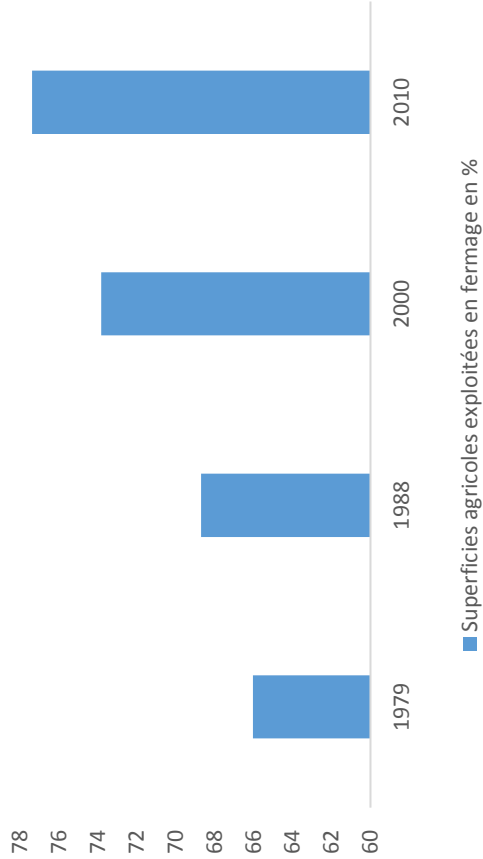


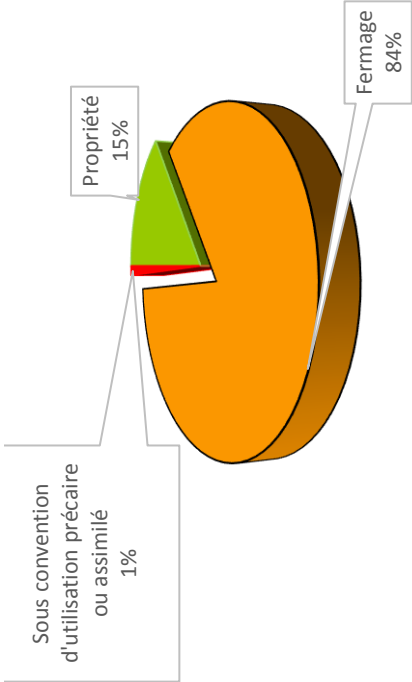
Tableau 1. Définition des surfaces agricoles selon les sources de données

Type de surface	Définition	Valeur pour la CCSOA			
Surface de la CCSOA (source RGA)	Superficie totale de la communauté de communes	52 960 ha			
SAU CCSOA (source RGA)	Surfaces des exploitations ayant leur siège sur le territoire même si les parcelles concernées sont en dehors du territoire. (Ces surfaces peuvent comprendre des jardins familiaux et des exploitations « non professionnelles » et ne prennent pas en compte les communes sans siège d'exploitation)	Année 1979	Année 1988	Année 2000	Année 2010
		42 207	795	41 158	41 723
SAU CCSOA (RPG 2013, SIG)	Surface calculée par logiciel de cartographie à partir des surfaces déclarées à la PAC en 2013 par les agriculteurs cultivant sur le territoire de la CCSOA	41 930 ha			
SAU issue de l'enquête agricole PLUI CCSOA 2016 »	Surfaces des exploitations ayant leur siège sur le territoire. Les parcelles concernées peuvent être en dehors du territoire.	41 169ha			

Graphique 2. Evolution des superficies exploitées en fermage dans le Sud-Ouest Amiénois



Graphique 3. Mode de faire valoir des surfaces agricoles des exploitations enquêtées



D. Un bâti agricole encore fortement regroupé dans les bourgs (carte 3)

Suite à « l'enquête agricole PLUi CCSOA 2016 », le territoire regroupe :

- **392 sièges d'exploitations répartis sur 63 communes**, soit environ 6 exploitations par commune
- **2 640** bâtiments agricoles recensés, qui représentent une surface cumulée supérieure à **118 ha**.

■ **392 sièges d'exploitation**

■ **2 640 bâtiments agricoles**

Dans le Sud-Ouest Amiénois, comme dans la majorité des communes de la Somme, la concentration des bâtiments agricoles dans les centres bourgs est encore une réalité (Hornoy le Bourg, Beaucamps le Vieux, Montagne Fayel, Fluy, Bougainville, Equennes Eramécourt...). Ils sont majoritairement regroupés à proximité de la commune (Airaines, Lignières Chatelain, Camps en Amiénois, Neuville Coppegueule). Il existe peu de fermes isolées (Ferme au lieu-dit de la Blanche Maison à Hornoy le bourg, ferme du moulin Carouille et la ferme Hermilly à Thieulloy l'Abbaye, fermes de Ménesvillers à Moyencourt les Poix, ferme de Bazincamps à Airaines...) et peu de délocalisation sur le territoire (Bougainville, Molliens Dreuil, Riencourt, ...).

La moitié du bâti agricole est consacrée à l'activité d'élevage et environ 25% au stockage du matériel. Moins de **10 % du bâti agricole sert au stockage des productions (essentiellement de céréales)**. 49 bâtiments ont été signalés comme pouvant changer de destination (12 gîtes, 2 chambres d'hôtes, 14 logements locatifs, 1 salle d'accueil...). Plus de 12 % des bâtiments ont été identifiés comme dépendances (stockage de petits matériels, débarras, garages...) car leur taille n'est plus adaptée à l'activité agricole. Le changement de destination n'est pas envisagé aujourd'hui mais la question de la fonctionnalité se pose.

Les exploitants agricoles rencontrés au cours du diagnostic ont de nombreux projets (55% des exploitants ont au moins un projet). En majorité, il s'agit des bâtiments liés à l'activité d'élevage (214 projets : mise aux normes, extension de l'élevage, développement d'un nouvel atelier...) et 43 projets de stockage de production et 90 projets de stockage matériel. Seulement 32 projets de diversification agricole ont été recensés³.

Ce qu'il faut retenir...

Le territoire du Sud-Ouest Amiénois présente des **conditions agro-pédologiques favorables pour un grand nombre de cultures notamment sur les plateaux**. Les **cultures principales sont les céréales, Oléagineux et Protéagineux (70%)**, cultures complémentaires à l'activité d'élevage. On dénombre **392 sièges** d'exploitations. La surface moyenne cultivée par exploitation est de **80 ha, sensiblement inférieure à la moyenne départementale (RGA 2010)**. Les exploitants agricoles bénéficient d'une **situation foncière stable**. Seules 1% des surfaces « enquêtées » sont- cultivées à titre précaire. **Le bâti agricole est encore fortement regroupé dans les bourgs**.

³ Une exploitation peut avoir plusieurs projets en fonction du foncier dont elle dispose, certains projets sont liés à la réalisation d'autres projets et n'aboutiront pas.

Bovins à l'engrais : bovins engraisés pour la viande.

Elevage avicole : élevage de volaille

2. Quelles sont les caractéristiques de cette activité économique ?

La Somme se positionne parmi les premiers départements pour de nombreuses productions. L'agriculture trouve sa force dans la diversité des productions et la performance de ses exploitations au service d'une filière agroalimentaire dynamique.

A. L'élevage, un pilier économique de l'agriculture (RGA 2010)

Les orientations technico-économiques dominantes⁴ au sein de chaque commune montrent 6 grands types sur le territoire du Sud - Ouest Amiénois (carte 4) dont 3 types majeurs liés à l'activité d'élevage :

- « *Grandes cultures de type général* » (11 communes),
- « *Céréales et oléo-protéagineux* » (10 communes),
- « *Polycultures et poly-élevages* » (36 communes),
- « *Bovins mixtes* » (1 commune, Méréaucourt),
- « *Bovins lait* » (3 communes)
- 2 communes ou le type *n'est pas défini Lachapelle Sous Poix et Avelesges*.

Ces orientations soulignent l'importance de l'élevage dans l'économie agricole du territoire (40 communes).

Les productions sont majoritairement commercialisées auprès de coopératives agricoles (laitières, céréalières...) et de négoces, en filière longue. Il y a peu de stockage de production sur le territoire.

Cependant, les orientations révèlent le poids économique des productions par commune mais ne livrent pas une information complète sur la présence ou l'absence d'élevage. Il est donc possible de retrouver sur certaines communes des élevages laitiers, des élevages de bovins à l'engrais, des élevages avicoles... (Bougainville, Saint-Aubin-Montenoy, Liomer, Famechon, Thieulloy-la-Ville, Tailly)... qui cependant ne représentent pas un poids économique suffisant pour apparaître dans la typologie de la commune. Il est pourtant important de les prendre en compte dans l'aménagement du territoire.

Préambule >

Constat et perspectives >

⁴ OTEX, RGA 2010



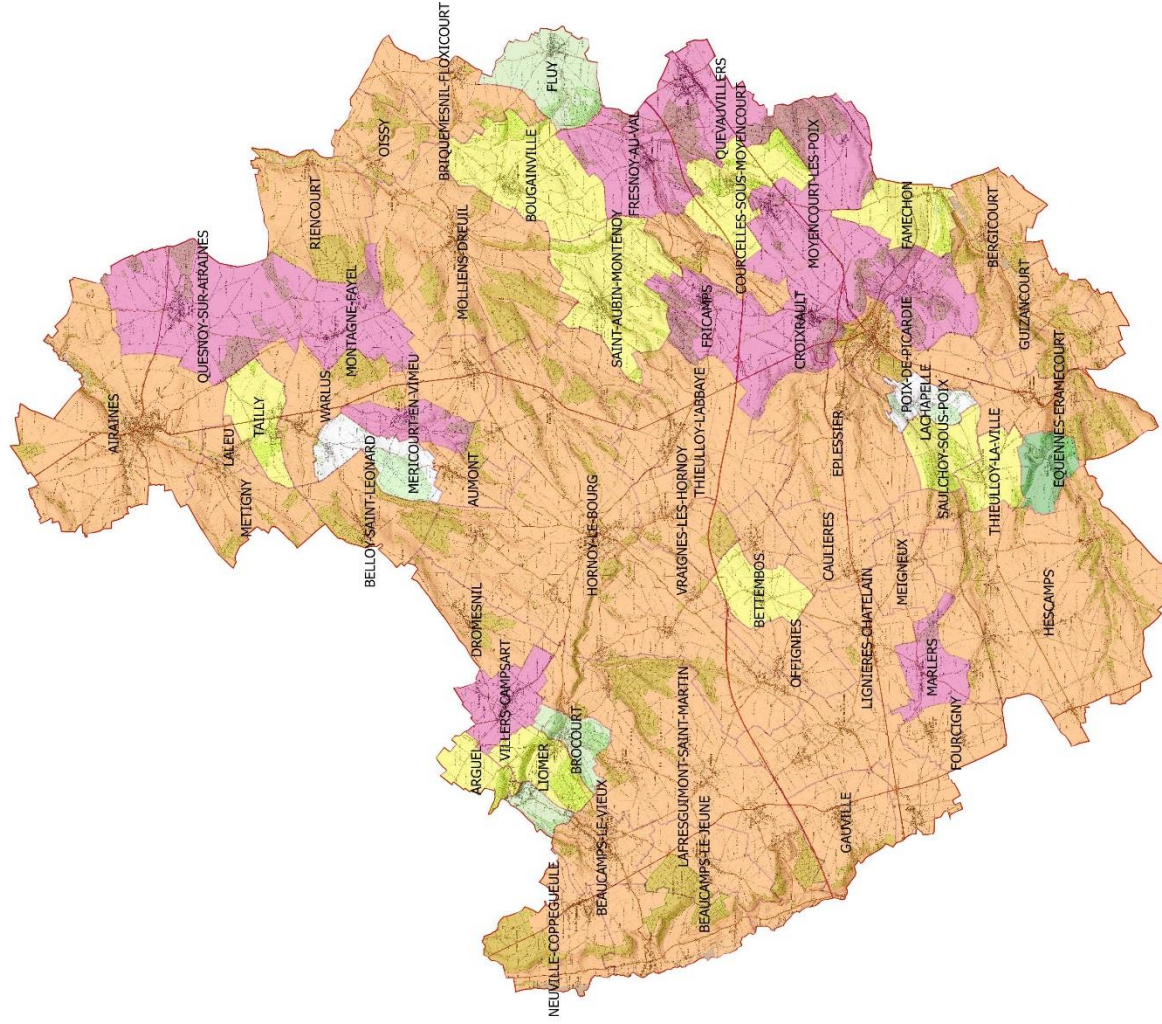
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Diagnostic Agricole Communauté de communes du Sud Ouest Amiénois

Carte des Orientations Technico-Economiques dominantes par communes

LEGENDE

COMMUNES ccsaa

- Non défini
- Bovins lait
- Bovins mixte
- Céréales et oléoprotéagineux (COP)
- Cultures générales (autres grandes cultures)
- Poly-culture et poly-élevage
- Limite de territoire



Echelle : 0 3 6 km

Réalisation: Chambre d'agriculture de la Somme - Juin 2016.
Source: Carte réalisée à partir du RGA2010.

B. Un territoire orienté économiquement vers l'élevage⁵

Le Sud Ouest Amiénois (comme une grande partie du territoire du Grand Amiénois, région agricole du Plateau Picard et une partie du Vimeu) est historiquement⁶ un territoire de grandes cultures et d'élevage où les céréales prédominent largement. Les surfaces fourragères et notamment les superficies toujours en herbe sont aujourd'hui supérieures (presque 11%) à la moyenne départementale (9,3%).

Un système céréalier et oléagineux

Les surfaces emblavées en céréales et oléo-protéagineux sont prépondérantes puisqu'elles représentent plus de 70% de la SAU, ce qui reste inférieur à la moyenne départementale qui est de 73%. Ces cultures alimentent l'industrie d'agroalimentaire (semences, coopératives céréalières principalement...). Des points de collecte de céréales et de transfert sont positionnés à proximité immédiate des bourgs (exemple la coopérative NORIAP : Quevauvillers, Poix de Picardie...) des dépôts génèrent du trafic de marchandises au moment de la récolte et du transfert des denrées, mais également des périmètres de protection au niveau du bâti. Ces périmètres sont fonction du type de stockage : engrais, céréales, azote liquide...⁷.

Les **betteraves sucrières** ne représentent que 4 % des surfaces cultivées (9% pour le département de la Somme). Elles sont stockées à la récolte en « bout de champs » en automne pour être acheminées en sucrerie au plus tard début janvier. Cette production est acheminée vers deux sucreries : la coopérative sucrière « TEREOS » à BOIRY (Pas de Calais) et Saint Louis Sucre à ROYE (Somme). Les surfaces emblavées ont diminué du fait de l'éloignement des sucreries et des coûts induits par le transport. Le principal problème posé par cette culture aujourd'hui est le stockage en bout de champs qui doit permettre un accès sécurisé et stabilisé pour les camions, en dehors des routes départementales. L'enlèvement ayant lieu en parallèle de la récolte, les chemins ruraux d'exploitation ne garantissent pas un accès facile en raison des conditions climatiques aléatoires.

Les **fourrages** représentent 10% de la sole cultivée, soit 3% de plus que le département de la Somme. Les **prairies** ont fortement diminué puisque leur surface est passée de **19 763 ha** en 1979 à **4 522 ha** en 2010⁸, soit une diminution de 77 % des surfaces (graphique 4), alors que pour le département de la Somme la diminution a été de 43%. Ces prairies sont localisées aujourd'hui en fond de vallée (en zones humides) et dans les villages (en centre bourg ou à proximité immédiate). Cette évolution est à rapprocher de la diminution du nombre d'élevages bovins qui est passé de **833 élevages en 79 à 255 en 2010** avec un effectif total moyen par exploitation qui a plus que doublé entre 1979 et 2010 selon le RGA. La diminution du nombre d'élevages et donc de la surface en prairie a profité aux cultures céréalières et oléagineuses.

■ **70% de céréales, oléo-protéagineux**

■ **Un peu plus de 7% des surfaces en prairies ont disparu en 30 ans**

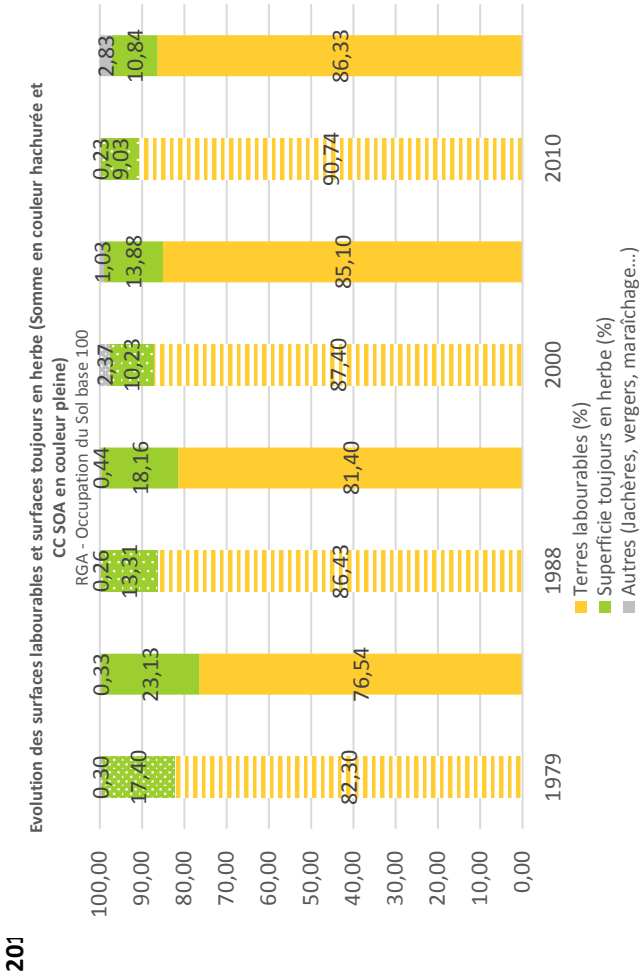
⁵ A l'heure où est écrit ce présent profil, l'élevage est en plein bouleversement dans le département. Les enquêtes agricoles ont été réalisées début 2016. Or, en 2015 le département a perdu 100 élevages et depuis le début 2016 70 ont déjà arrêté leur activité.

⁶ Comparaison des RGA 1979 à 2010.

⁷ Les périmètres liés au stockage de céréales sont fonction des capacités de stockage des silos, du type d'installations et de leur hauteur. La distance réglementaire varie de 1 fois à 1 fois et demie la hauteur des installations selon le volume stocké avec un minimum de 10 à 25 m selon qu'il s'agit d'un stockage à plat ou en cellules.

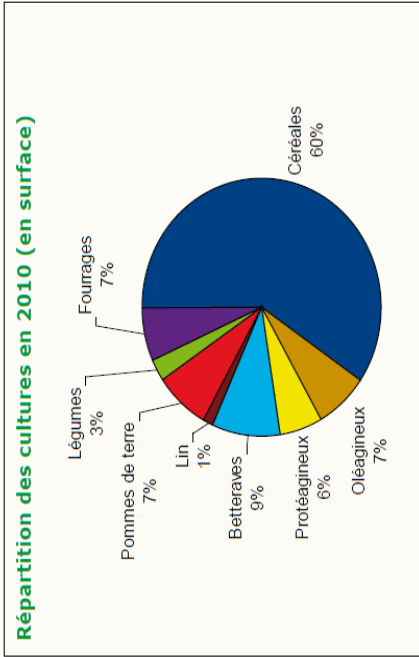
⁸ RGA 2010

Graphique 2. Evolution des surfaces labourables et des prairies (Somme et Sud-Ouest Amiénois)



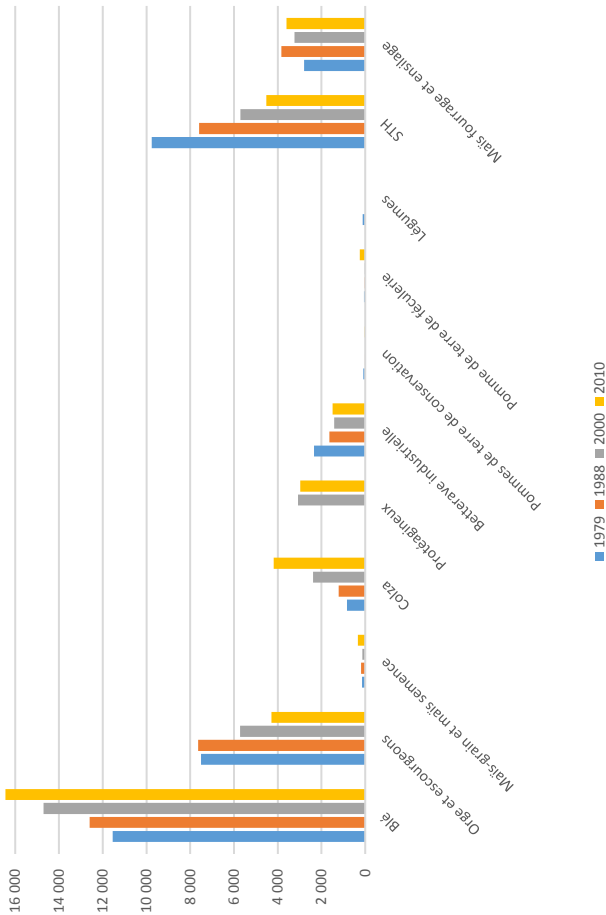
Source RGA 1979, 1988, 2000 et 2010

Graphique 4. Assolement moyen de la ferme Somme en 2010



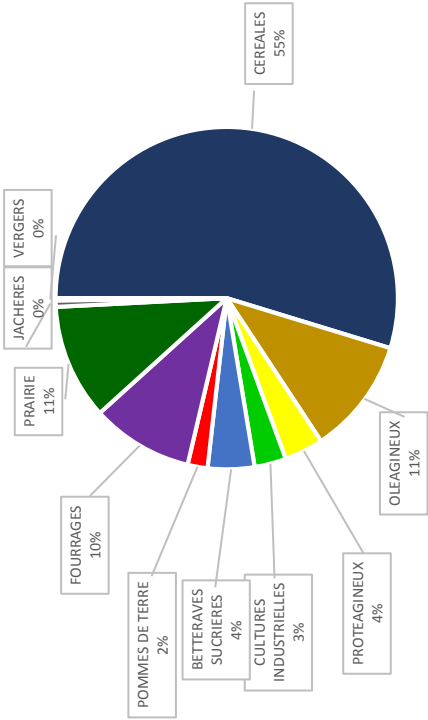
Sources : RGA 2010

Graphique 3 . Evolution des cultures du Sud-Ouest Amiénois (1979 et



Source RGA 1979, 1988, 2000 et 2010

Graphique 5. Assolement moyen des exploitations enquêtées



Sources : Enquête agricole « PLUi CCSoA » 2016

■ Plus de 6 exploitations sur 10 ont un élevage

Vaches allaitantes : vaches utilisées pour l'allaitement du veau sous la mère

■ Elevage bovin dominant 214 / 238 exploitations

○ Le Sud-Ouest Amiénois un territoire d'élevages intensifs

64 % des exploitations ont un élevage sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois contre 53% pour le département de la Somme. Il s'agit majoritairement d'élevages bovins (214 élevages bovins sur 238 éleveurs rencontrés) et plus particulièrement élevage laitier (126 exploitations). L'atelier élevage dans les exploitations est de taille importante puisque près de la moitié d'entre eux relèvent des installations classées pour l'environnement.

L'élevage bovin plutôt orienté lait, et de taille importante

Aujourd'hui, le territoire compte **214 élevages bovins enquêtés** (217 identifiés). Les élevages présents sur le territoire ont des tailles variables (de l'élevage pour la consommation familiale au troupeau soumis au régime des Installations Classées pour l'environnement soumises à autorisation). Les troupeaux des exploitations laitières se composent de 72 vaches laitières tous niveaux de production confondus contre 60 pour le département de la Somme. Les troupeaux allaitants sont sensiblement supérieurs (41) à la moyenne départementale (30). La présence de troupeaux allaitants s'explique par son adaptation aux conditions de pâturage en zone humide (exemple de la Vallée des Evoissons).

Le nombre d'exploitations ayant un élevage bovin a diminué de 70 % entre 1979 (833 exploitations) et 2010 (255 exploitations) alors que pour la Somme, le nombre d'exploitations ayant un élevage bovin a été divisé par 2. Parallèlement le cheptel par exploitation a été multiplié par 2,20 pour le Sud-Ouest Amiénois.

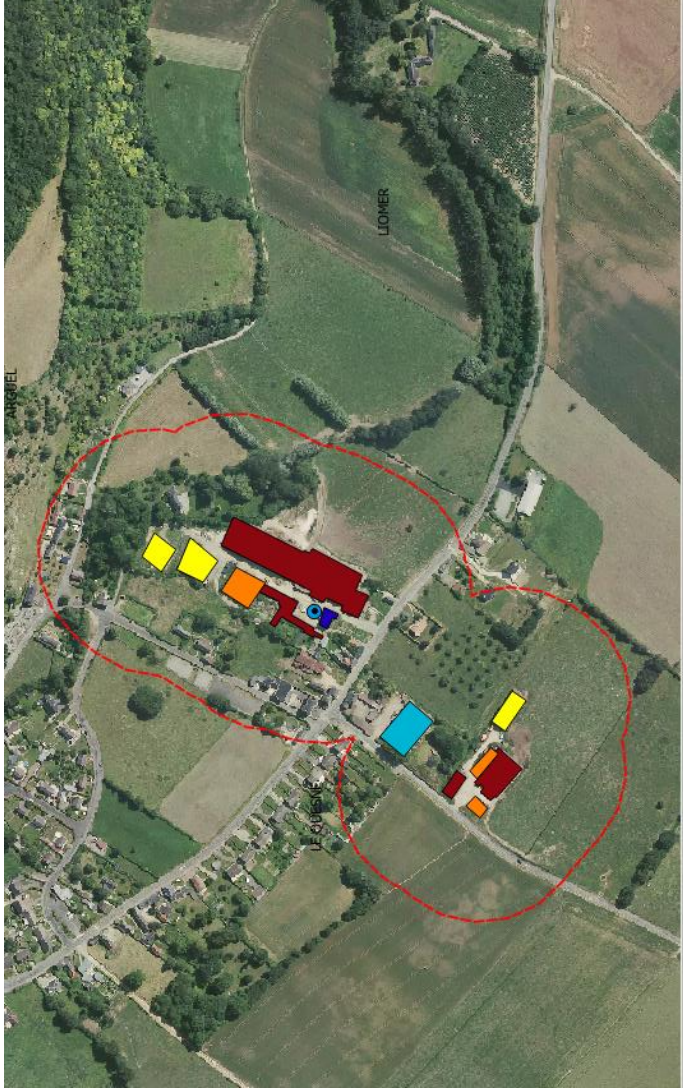
L'activité équine est présente : **8 exploitations** recensées ont une activité équine. 5 réalisent de la pension de cheval ou centre équestre et 3 ont une activité commerciale et d'élevage. Cette activité relève du régime agricole depuis 2006, les installations en activité avant cette date ne se sont pas forcément référencées auprès des organismes agricoles. La liste de la Chambre d'agriculture n'est pas exhaustive.

Des catégories d'élevages marginales : avicoles (3%), ovines (3%), caprines (3%), équines (3%), porcines et aquaculture (1%)

3 élevages porcins ont été recensés par « l'enquête agricole PLUI CCSEA 2016 ». L'élevage porcin à quasiment disparu du Sud-Ouest Amiénois entre **1979 (158 élevages) et 2010 (11 élevages porcins au RGA 2010 et 3 identifiés par « l'enquête agricole PLUI CCSEA 2016 »)**.

Trois piscicultures sont présentes sur le territoire dont une est spécialisée dans l'élevage de truites commercialisées en gros, et les deux autres réalisent du ré-empoissonnement d'étang. Une réalise de la vente directe.

Carte 5. Exemples de bâtiments agricoles et de périmètres de réciprocité (Le Quesne)



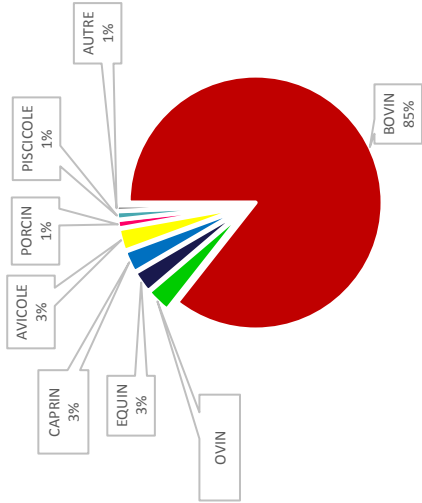
Les périmètres de réciprocité liés à l'activité d'élevage représentent, d'après les bâtiments recensés, plus de **1 254 ha (et environ 330 ha en projet)**.

Tableau 1. Evolution des effectifs moyens par élevage dans le Sud-Ouest Amiénois (en violet) et dans la Somme

	1979	1988	2000	2010
Bovins	48,16	53,87	87,40	107,44
Ovins	26,25	20,32	22,98	44,78
Porcins	32,65	53,79	19,22	42,55
Volailles	98,62	79,58	167,61	508,24

Source RGA 1979, 1988, 2000 et 2010

Graphique 6. Répartition selon le type d'élevage dans le Sud-Ouest Amiénois



Sources : Enquête agricole « *PLUi CCSOA* » 2016

La règle de réciprocité : La loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 a institué une règle de réciprocité qui impose le respect de la réglementation des distances d'éloignement non seulement aux exploitations agricoles mais aussi à tout propriétaire qui souhaite construire pour un usage d'habitation ou professionnel à proximité d'une exploitation agricole lors de sa demande de permis de construire. Ainsi, en fonction de l'activité agricole et notamment du classement des élevages (Règlement Sanitaire départemental ou Installation Classée Pour l'Environnement) **des périmètres de réciprocité** inconstructibles sont applicables : 30, 50, 100 et jusque 500 m. Il s'agit de distances types, pour lesquelles des dérogations sont possibles **au cas par cas**.

C. Les stratégies d'activités ou activités marginales (carte 6)

- **Le maraîchage : une activité peu développée**

L'activité maraîchère est peu développée sur le secteur puisque 2 exploitations seulement ont développé cette activité (légumes). Elles commercialisent principalement en vente directe.

- **Une diversification assez peu tournée vers l'hébergement touristique mais sur la vente directe de viande**

38 exploitants, soit 10%, ont développé une activité de diversification sur leur exploitation (de type vente directe, accueil à la ferme, **centres équestres** ou **pension de chevaux**, ou reconversion de bâtiments agricoles en accueil, salle d'accueil ou pédagogique...).⁹ Pour certains il s'agit de leur activité principale, notamment les centres équestres (2 recensés à Thieulloy-l'Abbaye, Fricamps,...). Pour d'autres il s'agit de valoriser le bâti qui n'est plus fonctionnel pour l'activité agricole, notamment par la location de salle pour des séminaires/mariages, gîtes et chambres d'hôtes, ou encore pension pour chevaux.

Concernant la valorisation de la production, **32 agriculteurs ont déclaré réaliser de la vente directe** soit de viandes (11 exploitations), poissons, cidre, pomme, farine, pommes de terre et légumes.

- **La pluriactivité pour conforter la viabilité de l'exploitation**

La pluriactivité concerne 84 exploitants (22%). Les personnes rencontrées exercent principalement des activités agricoles. Certains réalisent de la prestation de services pour d'autres agriculteurs au sein de structures à part entière (entreprises de travaux agricoles) ; d'autres sont salariés dans d'autres exploitations agricoles, coopératives agricoles et enfin d'autres ont une activité différente de l'agriculture (professeurs, banquiers....).

Les motifs sont variables : **maintien du patrimoine familial**, superficie trop faible pour en vivre, simplification des cultures,...

Ce qu'il faut retenir...

L'élevage, notamment bovin, a encore (en comparaison avec d'autres territoires proches) un poids économique prépondérant, même si le nombre d'éleveurs diminue. Les cultures sous contrat (betteraves, pommes de terre, légumes...) sont minoritaires par rapport aux productions de céréales et d'oléagineux. L'activité d'élevage, et parallèlement les surfaces fourragères, ont diminué mais restent supérieures à ce que l'on peut observer dans la Somme. Le cheptel moyen par exploitation augmente de manière plus importante que pour le reste du département. La diversification agricole est relativement peu présente sur le territoire. Par contre, la pluriactivité est importante, avec 22% des exploitants agricoles concernés.

■ **La diversification ne représente que 10% des exploitations**

■ **22% des exploitants ont une double activité**

⁹ L'activité de diversification représente 10% des exploitants agricole de Picardie, Agreste – recensement agricole 2010

Carte 6. Localisation de la diversification agricole

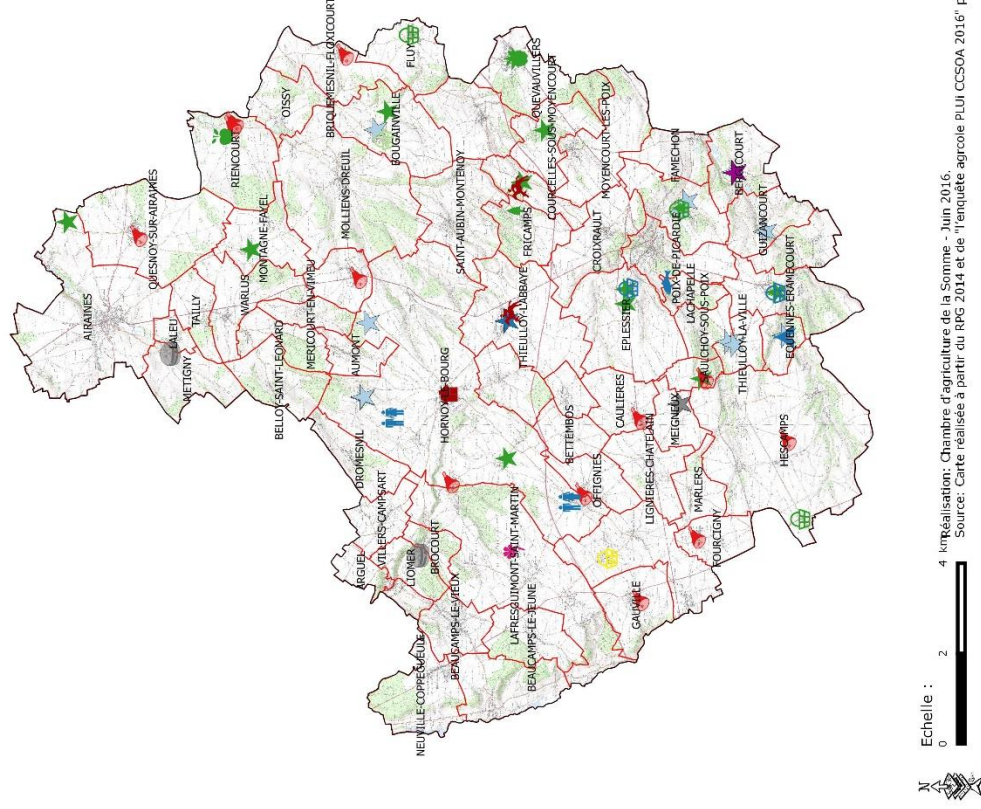


Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Diagnostic Agricole Communauté de communes du Sud Ouest Amiénois

La **diversification agricole** actuelle peut prendre différentes formes et ne se limite pas à l'ajout d'un atelier de production. En effet, elle peut couvrir un autre domaine qui est celui des services à la population. Il s'agit de la combinaison de l'activité agricole et de prestations diverses envers la population locale ou touristique. Ainsi, la mise en place d'un gîte rural, de chambres et table d'hôtes, d'un locatif à l'année pour les étudiants ou encore l'accueil pédagogique sur l'exploitation sont considérés comme de la diversification pour l'agriculteur. Il s'agit d'un revenu complémentaire lié à l'exploitation agricole. Ainsi, apparaissent trois « catégories » : les activités offrant des prestations de loisir ou d'accueil (offre d'hébergement, de restauration, d'activités...), les activités liées directement à la production avec transformation et vente en circuits courts, et les activités de services (ayant trait à l'accueil du public, à l'animation du territoire, à l'environnement, à l'accueil pédagogique...).

Carte de la diversification agricole : activités existantes et projets des exploitants

- LEGENDE**
- PTD DIVERSIF**
- Accueil à la ferme
 - Camping
 - Centre équestre et/ou pension de chevaux
 - Gîte équestre
 - Vente directe d'asperge
 - Vente directe de farine et/ou pain
 - Vente directe de fromage et/ou yaourt
 - Vente directe de légumes et/ou fruits
 - Vente directe de PRT
 - Vente directe de plantes
 - Vente directe de poisson
 - Vente directe de pomme et/ou cidre
 - Vente directe de sapin de Noël
 - Vente directe de viande
- PRJT DIVERSIF**
- Accueil à la ferme
 - Hébergement touristique
 - Locatif
 - Mécaniseur
 - Transformation
 - Vente directe



Echelle : 0 2 4 km

4 km

Chambre d'agriculture de la Somme - Juin 2016.

Source: Carte réalisée à partir du RPG 2014 et de "l'enquête agricole PLUI CC SOA 2016" par la Chambre d'agriculture.



3. Quelles sont les caractéristiques des structures

Selon un constat national, les structures agricoles ont beaucoup évolué : le nombre d'exploitations et l'emploi direct diminuent, la tranche d'âge des 45-55 ans prédomine, les formes sociétaires se développent et des structures de commercialisation sont créées.

A. Des exploitations qui s'agrandissent

Le territoire du Sud-Ouest Amiénois enregistre une diminution des exploitations entre 1979 et 2010, de 1 089 à 530, soit une diminution de moitié. Cette baisse est similaire à celle du département de la Somme. Cependant, durant cette même période la surface moyenne a également doublé pour passer de 38ha76 à 79 ha32 sur le Sud-Ouest amiénois (RGA 2010).

« *L'enquête agricole PLUi CCSOA2016* » a révélé 392 entités dont le siège d'exploitation se situe sur l'intercommunalité. Par contre, 684 exploitants ou structures, du territoire et extérieurs cultivent sur le territoire du Sud-Ouest amiénois (RPG 2013).

B. Des structures encore familiales

Selon le RGA 2010, 68% des exploitations dont le siège se trouve sur le territoire sont encore sous forme individuelle et 42% sous forme de structures sociétaires, avec une prépondérance pour les structures de type EARL unipersonnelles (18%), les GAEC (10 %) en majorité des éleveurs, les SCEA ou autres entreprises (4%). Or « *L'enquête agricole PLUi CCSOA 2016* » démontre que **50% des exploitations sont sous forme individuelle et 50 % en société dont 28% d'EARL, 9% SCEA, 11% pour les GAEC et les autres structures représentent 2%**.

Sur le département de la Somme, en 2010, les exploitations individuelles représentent 63,8% des exploitations agricoles contre 75,5% en 2000. Les sociétés agricoles représentent 36,2% en 2010 contre 24,5% en 2000 d'après le RGA 2010. Le glissement sensible des exploitations individuelles vers les EARL ou les sociétés civiles et commerciales est une mutation avant tout d'ordre juridique et fiscal car six sociétés sur dix sont unipersonnelles, c'est-à-dire que seul l'exploitant agricole gère la société (graphique 11).

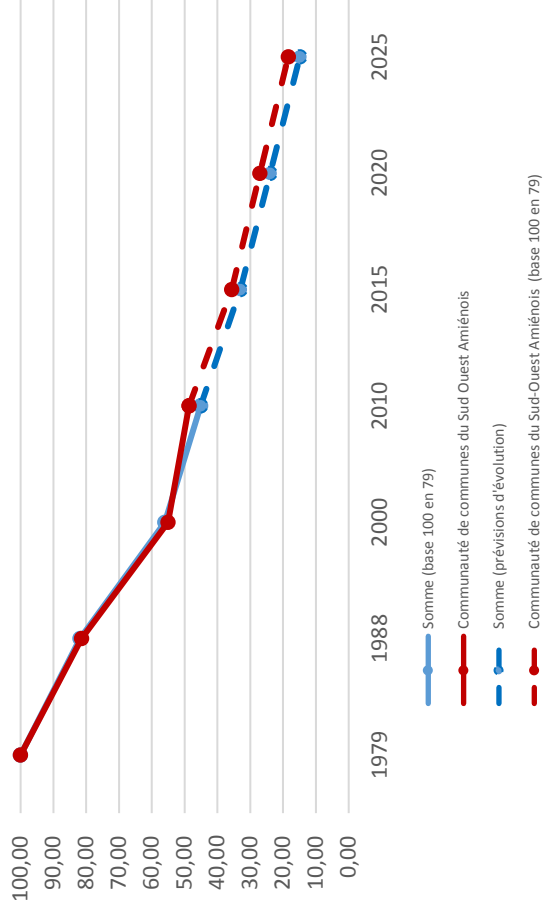
Préambule >

Constat et perspectives > Depuis 1979 :

- 1 exploitation sur 2 a disparu
- la surface des exploitations a doublé
- 50% des structures encore sous forme individuelle

Structure unipersonnelle : avec un seul associé

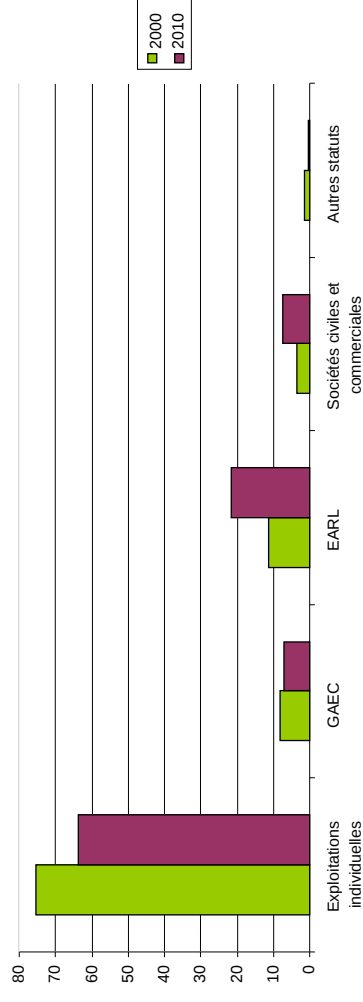
Graphique 7. Evolution du nombre d'exploitations de 1979 à 2010 (source RGA) et prévision à l'horizon 2025 dans la CC SOA et la Somme (Base 100 en 1979)



Source RGA 1979, 1988, 2000 et 2010

Graphique 8. Evolution des statuts juridiques des exploitations

Evolution en % des statuts juridiques des exploitations agricoles dans la Somme



Sources : RGA 2000 et 2010

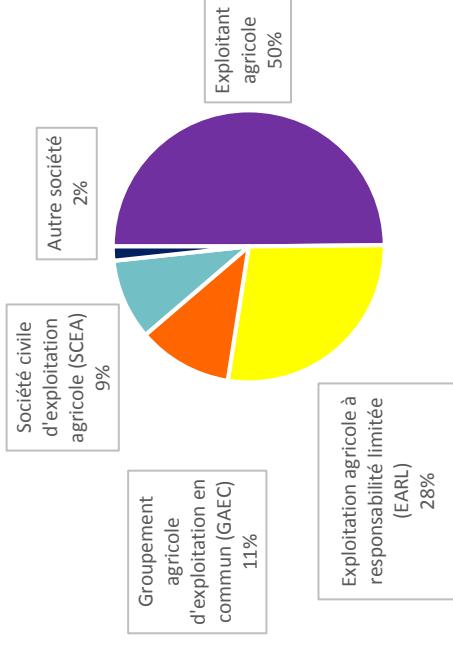
Statut de l'Exploitation individuelle (nom propre) : Ces structures ont des formalités simplifiées. Il n'y a pas de publication légale des comptes. Les impôts sont payés sur le revenu des personnes physiques. Les responsabilités sont indéfinies sur les biens professionnels et sur les biens propres. Il s'agit du statut le plus simple à obtenir et à pratiquer.

Le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) est réservé aux exploitants uniquement à part entière, **n'admet pas d'associés non exploitants**, peut être constitué entre deux époux.

L'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL) peut être créée avec un seul associé exploitant, admet les associés non exploitants (apporteur de capitaux). **La seule obligation est que les associés exploitants détiennent plus de 50% du capital.**

Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA) admet toute personne physique, morale, majeure ou mineure, peut-être constitué entre époux, **n'oblige pas les associés à être exploitants**, doit être constituée au moins de deux personnes.

Graphique 9. Structure juridique des exploitations enquêtées



Sources : Enquête agricole « PLUI CC SOA » 2016

■ Age moyen : 48 ans

A. Des chefs d'exploitations relativement agés mais dans la moyenne départementale

D'après « *l'enquête agricole PLUi CCSOA 2016* », la **moyenne d'âge des exploitants atteint 48 ans** (cela ne prend pas en compte les associés non exploitants des structures de type EARL, SCEA, SARL). Les moins de 40 ans représentent 25% des chefs d'exploitations, les 40-55 ans représentent 48 %. **Les plus de 55 ans représentent 27%** (dont les plus de 60 ans qui représentent 15%) (sources : Enquête agricole « *PLUi CCSOA* » 2016).

Au sein de ces structures, **on peut présumer d'un renouvellement de génération d'ici 10 ans pour 1 exploitation sur 4** (seules 2 % ne connaissent pas leur successeur).

En 2010, la Somme compte 6 815 chefs d'exploitations et co-exploitants. 61% d'entre eux ont entre 40 et 60 ans. La part des moins de 40 ans (17%) reste faible. Les plus de 60 ans représentent 22%. L'âge moyen des exploitants s'élève à 51 ans.

Le Sud-Ouest Amiénois présente une population agricole légèrement plus jeune que celle du département, tant par les moins de 40 ans que par l'âge moyen.

B. L'agriculture, un vecteur d'emploi (carte 7)

En 2010, le territoire comptabilisait **692 Unités de Travail Annuel en Agriculture (UTA)**¹⁰. En 10 ans la part des UTA a diminué notamment pour les UTA familiales (-25%). Il y a un léger basculement vers les UTA salariées qui elles ont augmenté de 30 %.

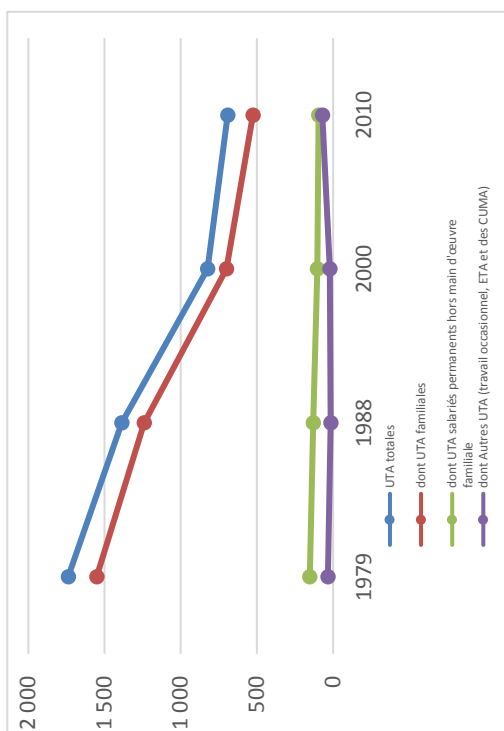
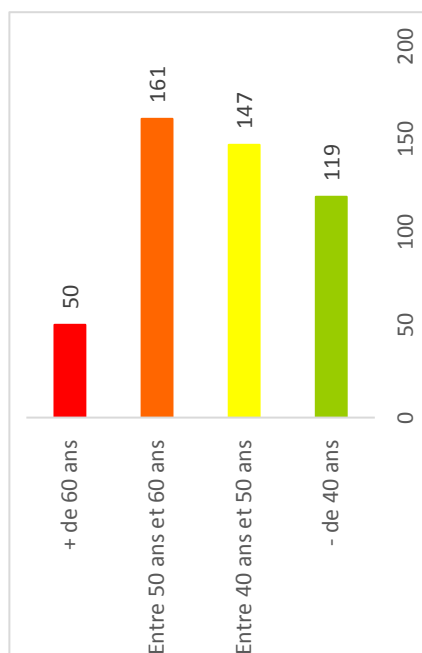
Cette évolution peut être imputée à la **modernisation, à la baisse du nombre des exploitations et au développement de la pluriactivité** (l'agriculteur est reconnu à titre secondaire sur son exploitation).

Dans la Somme, 11 260 actifs agricoles permanents travaillent dans les exploitations agricoles en 2010, représentant 8 550 UTA. En 2010, la main d'œuvre familiale assure 68 % du travail. L'emploi agricole a baissé de 23 % en 10 ans mais le nombre « *d'UTA salarié* » se stabilise.

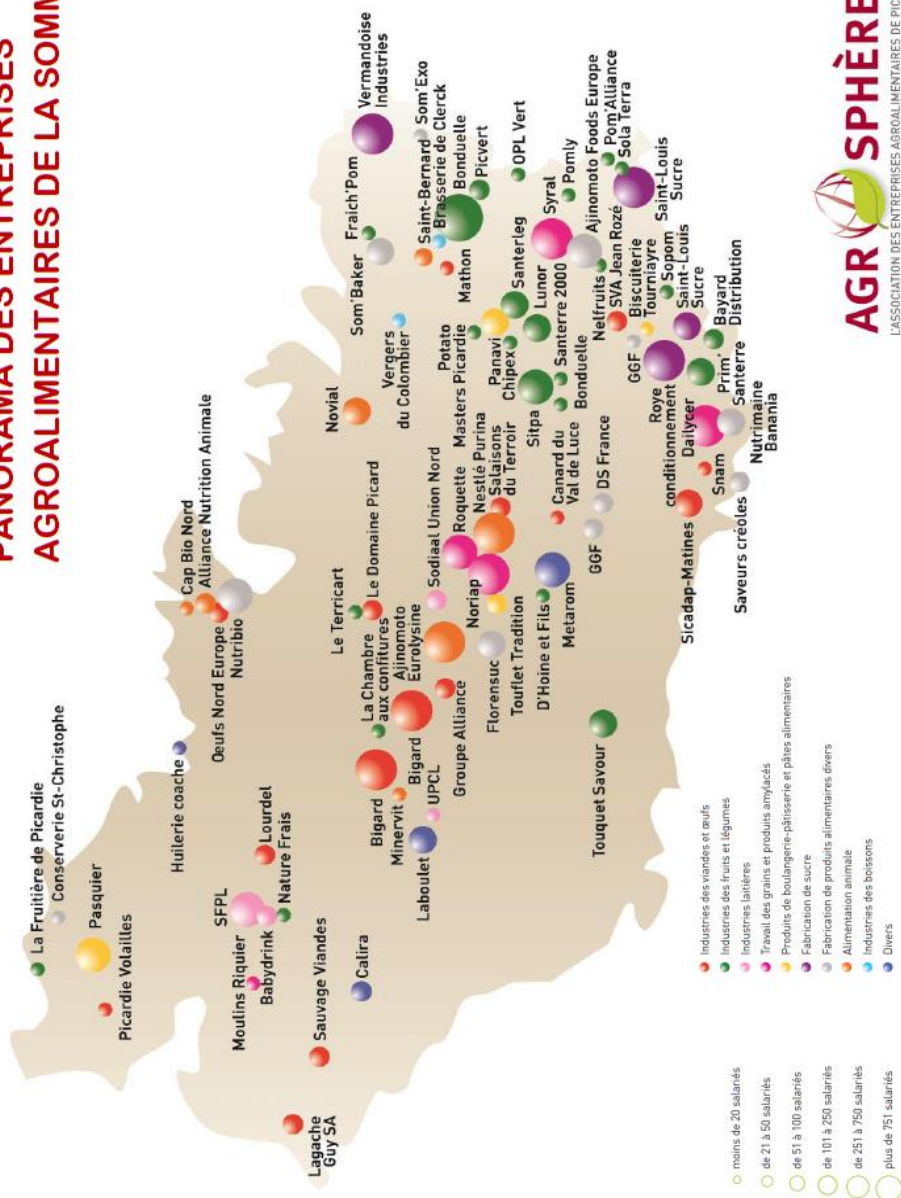
¹⁰ Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des CUMA. Il est alors compté en temps de travail. L'unité de travail annuel (UTA) permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

Carte 7. Panorama des entreprises agro-alimentaires de la Somme

**PANORAMA DES ENTREPRISES
AGROALIMENTAIRES DE LA SOMME**



Une exploitation agricole génère entre 5 et 8 emplois¹¹ dans le para-agricole, le transport de marchandises, les industries de l'agrofourriture ou alimentaires, vétérinaires, machinisme...



■ 36 % des exploitations en développement

D. Des exploitations fondées sur des reprises familiales

90 % à 95 % des exploitations rencontrées se sont constituées à partir d'une reprise familiale.

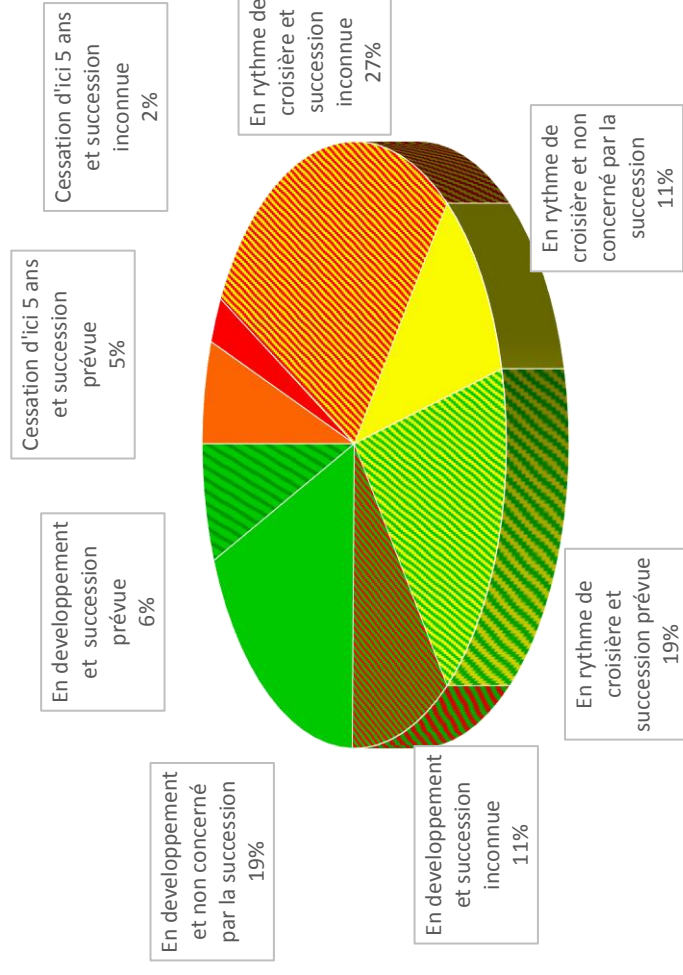
« *L'enquête agricole PLUJ/CCSOA 2016* » a révélé que dans 76 % des exploitations rencontrées le travail est assuré par le chef d'exploitation, son conjoint ou de la main d'œuvre familiale. La main d'œuvre familiale est difficilement quantifiable. En effet, le chef d'exploitation peut recevoir de l'aide ponctuelle de ses parents retraités, de l'aide régulière ou épisodique du conjoint bien que travaillant à l'extérieur ou encore une aide saisonnière des enfants. Les enfants qui reviennent travailler sur l'exploitation familiale en attendant la retraite des parents, sont soit cogérants d'une société soit salariés.

Au cours de l'enquête agricole les exploitations rencontrées ont été classées en 3 catégories (graphique 13) : en développement, en rythme de croisière et en cessation prochaine d'activité. Ces catégories ne sont pas forcément liées à l'âge des exploitants agricoles. En effet, il s'agit plus de stratégie d'entreprise. Par exemple, une société ayant un gérant de 60 ans et l'autre de moins de 40 ans, aura une stratégie différente d'une exploitation individuelle sans successeur connu. Ainsi, **36% des exploitations se disent en développement, 57% en rythme de croisière et seulement 7 % en attente de cessation**. Sur les 7 % en cessation d'activité prochaine, 2% n'ont pas de reprenneur connu.

Ce qu'il faut retenir ...

Le nombre d'exploitations sur le Sud-Ouest Amiénois a **diminué de moitié** entre 1979 et 2010. **684** entreprises agricoles cultivent le territoire, **392 entités** juridiques y ayant leur siège d'exploitation ont été recensées. **Les structures individuelles représentent 50% des exploitations du territoire**. L'âge moyen des exploitants et co-exploitants est de 48 ans. D'ici 10 ans, **1 exploitation sur 4 devrait présenter un renouvellement de génération**. 7 % des exploitations sont en phase de cessation d'activité, dont 2% n'ont pas de reprenneur connu.

Graphique 10. Vision des exploitants agricoles sur l'état d'évolution de leur exploitation et de leur succession



Sources : Enquête agricole « *PLUi CCSCOA* » 2016

Coût d'une installation moyenne (dans le cadre des demandes d'aide à l'installation) :

Le coût d'une installation est très aléatoire ; **en 5 ans il a quasiment doublé** (46%). En 2010, le coût global moyen d'installation est de 363 800 euros. Il a fortement progressé ces dernières années (195 000 € en 2006, 260 000 € en 2009).

Ce coût dépend de plusieurs facteurs :

- Cadre familial ou non
- Situation géographique
- Installations
- des droits à produire...

En 2012, sur 40 installations dans la Somme, la moyenne était la suivante : polyculture-élevage laitier 4 013 €/ha, polyculture-élevage allaitant 2 660 €/ha, Polyculture 3 137 €/ha et Polyculture-diversification 4 206 €/ha.

Source : Service installation de la Chambre d'Agriculture de la Somme, *ORIA GRI*. Installations réalisées dans le cadre d'aides.

LES ESSENTIELS

La « ferme Sud-Ouest Amiénois »

Une activité économique liée à l'élevage, peu diversifiée dans l'activité touristique et plutôt pluriactive

- Des exploitations de plus en plus importantes mais des structures qui restent familiales
- Une exploitation sur quatre verra un renouvellement générationnel ou un regroupement d'ici 10 ans
- Des formes individuelles et sociétaires autant représentées
- L'activité de diversification, principalement tournée vers la vente directe, est relativement peu présente et peu de projets en ce sens, les exploitants privilégient la pluriactivité (22%) comme source complémentaire de revenu.
- Il est très fortement improbable que des terres soient abandonnées ou délaissées à l'avenir sauf pour les prairies en zones humides en cas d'arrêt de l'élevage.

Un territoire structurellement tourné vers les filières longues (de commercialisation)

- 79% du territoire à une vocation agricole avec une prédominance des grandes cultures céréalières
- Des infrastructures de collecte de marchandises sur le Sud-Ouest Amiénois ou à proximité, et une proximité d'agro-industries fortes (coopérative agricole céréalière, laiterie...).
- seulement 10% des exploitations ont une activité de diversification

Des bâtiments agricoles encore fortement imbriqués dans les centres bourg

- 7 exploitations sur 10 possèdent un élevage
- 1 254 ha de surfaces en périmètre de réciprocity lié à l'activité d'élevage.
- 427 projets d'exploitation : extension de bâtiments d'élevage et mises aux normes, bâtiments de stockage matériel, ...

ZOOM sur... l'agriculture et l'urbanisme

Des enjeux liés à la consommation de foncier agricole

- L'urbanisation de terres agricoles est synonyme d'une perte définitive de valeur agronomique, ce qui peut parfois remettre en cause la viabilité économique de l'exploitation.

Des enjeux liés à l'évolution de l'activité agricole et au territoire

- Les évolutions des pratiques agricoles (stockage de production, extension de bâtiment d'élevage, engins agricoles de plus en plus imposants...) rendent les anciens bâtiments obsolètes et coûteux en entretien.
- Le développement de nouvelles filières, notamment les circuits courts ou l'accueil à la ferme, génère des modifications du bâti qu'il faut pouvoir accompagner.

Des enjeux liés à la forte imbrication des corps de ferme dans les centres bourgs

La présence des corps de ferme en centre bourg correspond à une dimension historique, culturelle et patrimoniale de l'agriculture.

- Les périmètres de réciprocité peuvent limiter la constructibilité de certaines dents creuses au sein des villages ou limiter l'extension des installations d'élevage au sein des bourgs.
- La proximité entre les habitations et les élevages peut générer des conflits de voisinage liés aux bruits, aux odeurs,....

Des clefs pour le projet

Éléments de réflexion pour construire le diagnostic et le PADD

Des problématiques à considérer

➤ Concilier développement économique et développement résidentiel

- Pérenniser et permettre le développement des activités agricoles existantes
- Répartir au mieux le développement résidentiel

➤ Anticiper la cohabitation entre agriculteurs et néo-ruraux

- Faciliter le quotidien de chacun afin d'éviter les conflits d'usages et permettre une pratique rentable et raisonnée de l'activité agricole
- Prendre en compte le développement du locatif dans des bâtisses existantes où les emplacements de parking ne sont pas prévus

➤ La circulation un sujet qui peut exacerber les conflits d'usage

- Eviter la détérioration du mobilier urbain (lorsqu'il n'est pas adapté)
- Eviter les détours pour les exploitants agricoles
- Permettre la cohabitation aux heures de pointe

Les questions soulevées

- Quelles extensions possibles pour les élevages en centre bourg ou à proximité immédiate ?
- Comment favoriser le dialogue entre la profession agricole et les habitants ?
- Comment prendre en compte les circulations agricoles en toute sécurité ?

Des thématiques récurrentes

Retour des agriculteurs enquêtés dans le
Cadre de l'enquête agricole CCSOA 2016

- Les circulations agricoles au centre des problématiques
 - le mauvais stationnement récurrent des habitants
 - Difficulté de circuler avec les engins agricoles
- Des documents d'urbanisme qui ne prennent pas en compte l'activité agricole
 - Importance de la zone « N », pour naturel, sur les terres agricoles dans les zonages et règlements des PLU
 - Des carrières de craie interdite en zone A
 - Classement des corps de fermes en zone de jardin
- Les conflits d'usage
 - Tension autour de l'élevage : odeurs, mouches, ensilage, boue sur la route... Tout devient gênant même dans nos petites communes
- Des préoccupations environnementales et sanitaires
 - La vallée des évoissons : la Zone Humide entretenue par l'élevage, le jour où il n'y a plus d'élevage qu'est-ce qu'elle devient ?
 - Prise de conscience du monde agricole de l'impact des phytosanitaires et des risques d'érosion des sols : adaptation des pratiques (mise en place de bandes enherbées, haies, labour non systématique, équipement matériel, équipement d'aires de lavage, PEA..).

Siège Social
19 bis rue Alexandre Dumas
80096 Amiens Cedex 3
Tél. : 03 22 33 69 00
Fax : 03 22 33 69 29

Bureau d'Abbeville
88 Bd de la République
80100 Abbeville
Tél. : 03 22 20 67 30
Fax : 03 22 20 67 39

Bureau d'Estrées-Mons
Station de l'Inra
2 domaine Brunehaut
80200 Estrées-Mons
Tél. : 03 22 85 32 10
Fax : 03 22 85 32 19

Bureau de Villers-Bocage
44 rue du Château d'Eau
BP 70018
80260 Villers-Bocage
Tél. : 03 22 93 51 20
Fax : 03 22 93 51 28
Email: accueil@somme.chambagri.fr
www.somme.chambagri.fr

Contribution de la Chambre d'agriculture de la somme à l'état des lieux du Plan Local
d'Urbanisme intercommunal de la **Communauté de Communes du Sud-Ouest**
Amiénois

Rédaction et mise en forme : Chambre d'agriculture de la Somme

Cartographie et illustrations : Chambre d'agriculture de la Somme Juillet 2016

Crédits photos : Chambre d'agriculture de la Somme